

Décharge 2016: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2017/2147(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1349 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (se reporter au résumé daté du 18.4.2018).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a salué les trois grandes réalisations signalées par le Centre en 2016, à savoir:

- la publication des résultats de son projet triennal axé sur l'utilité de l'enseignement et de la formation professionnels dans la lutte contre le décrochage du système d'éducation et de formation ;
- la mise au point d'une boîte à outils apportant des conseils concrets, des exemples de bonnes pratiques et des outils empruntés à l'enseignement et à la formation professionnels pour aider les jeunes en risque de décrochage à rester dans le système d'enseignement et de formation et à obtenir un diplôme et les décrocheurs à renouer avec l'éducation ou la formation et le marché du travail ;
- la publication de projections actualisées de l'offre et de la demande de compétences et de l'emploi jusqu'à 2025.

Il a cependant regretté que le Centre n'ait pas eu recours aux indicateurs d'impact pour contrôler l'aboutissement de ces réalisations.